

Mandat de gestion de fortune



Pour utilisation à des fins de marketing

Brève description

Le mandat de gestion de fortune garantit une gestion active et professionnelle de votre fortune dans le cadre de la stratégie de placement choisie. Vous pouvez choisir parmi cinq stratégies de placement basées sur votre profil d'investisseur que vous définissez conjointement avec votre conseiller à la clientèle. En fonction de votre stratégie de placement, votre fortune est investie dans les classes d'actifs suivantes: liquidités, obligations, actions et placements alternatifs. Des fonds propres au CIC et des certificats gérés activement (véhicules de placement) sont utilisés pour la mise en œuvre des classes d'actifs.

Les véhicules de placement CIC utilisés poursuivent une stratégie clairement définie, sont largement diversifiés et se distinguent par d'excellentes performances. Afin d'atteindre les objectifs de placement, nos experts en placements ajustent l'allocation des classes d'actifs dans le cadre d'un processus de placement continu. En outre, des opérations de change à terme peuvent être utilisées pour couvrir le risque de change.

Public visé

Le mandat de gestion de fortune convient aux investisseurs qui souhaitent déléguer leurs décisions de placement à des spécialistes et faire fructifier leur fortune sur le long terme.

Montant investi

Dès CHF 100000 ou contre-valeur

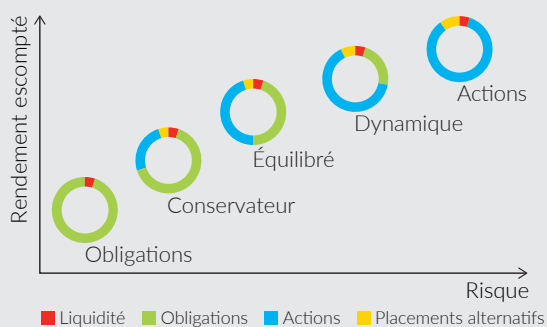
Monnaies de référence disponibles

CHF, EUR, USD

Conditions

Décompte à des prix forfaitaires. Conditions selon le tarif « Tarifs et conditions des mandats de gestion de fortune »

Stratégies de placement disponibles



Stratégies de placement

	Propension au risque	Rendement attendu	Horizon de placement
Obligations	Faible	1-3%	dès 3 ans
Conservateur	Limitée	2-5%	dès 4 ans
Équilibré	Effective	4-6%	dès 5 ans
Dynamique	Marquée	5-7%	dès 6 ans
Actions	Offensive	6-9%	dès 7 ans

Marges indicatives

	Liquidités	Obligations	Actions	Placements alternatifs
Obligations	0-40%	60-100%	0-10%	0-20%
Conservateur	0-40%	45-85%	13-38%	0-25%
Équilibré	0-40%	30-60%	30-60%	0-30%
Dynamique	0-40%	10-36%	45-85%	0-30%
Actions	0-40%	0-15%	60-100%	0-30%

Structure du portefeuille: exemple d'un mandat avec monnaie de référence CHF

Classe d'actifs	Véhicules de placement
Liquidités	Compte cash
Obligations	CIC CH - Bond CHF « Primus » (Obligations Suisse) CIC CH - Convert Bond (Obligations convertibles)
Actions	CIC CH - Equity CHF « Primus » (actions Suisse) CIC SPV Actions International - AMC*
Placements alternatifs	CIC SPV Placements alternatifs - AMC* ETC Or (certificat avec dépôt physique)

* Actively Managed Certificate

Vos avantages

- **Gestion de fortune professionnelle:** vous profitez d'un processus de placement structuré par nos experts et avez ainsi l'assurance que votre stratégie de placement choisie sera systématiquement appliquée.
- **Gain de temps:** le mandat de gestion de fortune est une solution de placement simple qui ne vous prendra pas de temps.
- **Stratégie de placement appropriée:** nous définissons la stratégie de placement correspondant à votre profil d'investisseur, sur la base d'un examen conjoint de votre capacité de risque et de votre propension au risque ainsi que de vos objectifs de placement personnels.

Mandat de gestion de fortune



- **Risque réduit:** vous bénéficiez d'une solution de placement largement diversifiée qui réduit votre risque de placement.
- **Univers de placement mondial:** nous saisissons pour vous les opportunités de placement et adaptions continuellement le portefeuille aux tendances mondiales et aux évolutions sur les marchés financiers.
- **Transparence:** vous recevez régulièrement des comptes rendus détaillés sur l'évolution de la fortune et les investissements effectués. Grâce au prix forfaitaire, vous connaissez en outre en tout temps les coûts exacts.

Risques éventuels

- **Risque de marché:** l'évolution de la valeur du portefeuille est liée aux fluctuations sur les marchés financiers. La performance passée n'est pas une garantie des évolutions futures.
- **Risque de rendement:** il ne peut être garanti que les objectifs de placement seront atteints ni que toute perte sera évitée.
- **Risque de change:** les placements en monnaies étrangères peuvent influencer sur la performance.
- **Risque de liquidité:** la liquidité des produits financiers peut fluctuer. Il y a un risque pour que les produits à faible liquidité ne puissent pas toujours être vendus rapidement.

Fonctionnement

Afin de développer votre fortune avec succès, nous suivons un processus de placement systématique. Cela nous permet de réagir de manière ciblée aux événements du marché et, si nécessaire, d'ajuster immédiatement votre portefeuille en conséquence.



Comité macroéconomique

Le comité macroéconomique de la Banque CIC définit tous les mois des prévisions économiques et fixe ainsi le cadre stratégique à long terme.



Comité de placement

Le comité de placement définit chaque mois l'allocation d'actifs tactique et détermine ainsi la pondération des catégories de placement, monnaies, risques et régions.



Mise en œuvre et opportunités du marché

S'appuyant sur les décisions du comité de placement, l'Asset Management de la Banque CIC sélectionne les titres au sein des véhicules de placement, protège le portefeuille des événements extrêmes et surveille les risques. De plus, il exploite les opportunités du marché à court terme.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Ce document est uniquement destiné à des fins d'information et de marketing et à un usage par son destinataire. Les conditions énoncées sont purement indicatives et peuvent être modifiées en tout temps et sans préavis par la Banque CIC (Suisse) SA. Ce document ne représente ni une offre au sens juridique, ni une invitation, ni une recommandation de la part de la Banque CIC (Suisse) SA. La Banque CIC (Suisse) SA ne garantit pas l'exhaustivité ni la fiabilité de ce document et décline toute responsabilité pour des dommages directs et indirects ainsi que pour des dommages consécutifs susceptibles de se produire en relation avec l'utilisation de ce document. L'envoi, l'importation ou la diffusion du présent document et de ses copies aux Etats-Unis ou auprès de citoyens US (dans le sens de la Regulation S de l'US Securities Act de 1933 dans sa version respectivement valable) sont interdits. Il en va de même pour les autres systèmes juridiques qui considèrent de tels actes comme une infraction à leur ordre juridique. Toute reproduction partielle ou complète du présent document est interdite sans l'autorisation écrite de la Banque CIC (Suisse) SA.